



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : le 14 mars 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO, LE REPRÉSENTANT DE LA MAJORITÉ AU SÉNAT M. SKELOS ET LE PORTE-PAROLE DE L'ASSEMBLÉE M. SILVER ANNONCENT L'ACCORD HISTORIQUE RELATIF À L'EXPANSION DE LA BANQUE DE DONNÉES D'ADN**

***La nouvelle loi élargit l'accès au test et à l'enquête basée sur l'ADN pour les prévenus***

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo, le Représentant de la majorité au Sénat Dean Skelos et le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver ont annoncé aujourd'hui un accord historique qui fera de l'État de New York le premier état « ADN pour tout crime » de la nation, en exigeant que des échantillons d'ADN soient prélevés chez toute personne coupable d'un délit ou d'une infraction pénale. En outre la nouvelle loi élargit suffisamment l'accès des prévenus aux tests et à la comparaison d'ADN aussi bien avant et après la condamnation dans des cas appropriés, ainsi que l'accès à l'enquête basée sur l'ADN après la condamnation pour prouver l'innocence.

Le Gouverneur Cuomo a introduit la législation relative à la banque de données d'ADN comme l'élément central de son agenda législatif de 2012.

« C'est un fait prouvé : l'ADN permet de résoudre des crimes, de poursuivre le coupable et de protéger l'innocent », a affirmé Gouverneur Cuomo. « Cette loi permettra d'améliorer la capacité de la police à assurer la sécurité des communautés de New York et à rendre justice aux victimes des crimes violents et aussi à ceux qui ont été condamnés par erreur. Depuis trop longtemps un facteur limitant notre capacité de résoudre des crimes grâce à l'ADN était le fait que la loi n'englobait pas tous les crimes. Cette nouvelle loi vient corriger cette faute. Je félicite le Représentant de la majorité Skelos et le porte-parole Silver pour leur leadership sur ce sujet et remercie les membres de la législature d'avoir fait des habitants de New York leur priorité. »

Le Représentant de la majorité au Sénat Dean G. Skelos a déclaré : « L'ADN est équivalent de l'empreinte digitale du 21<sup>e</sup> siècle et l'outil le plus puissant disponible à la police pour appréhender et poursuivre les criminels et pour protéger les victimes. Le Sénat a lutté pour créer une banque de données d'ADN et je félicite les efforts du Gouverneur Cuomo, la communauté des protecteurs de la loi et les groupes représentant les victimes pour l'étendre à tous les crimes et la rendre encore plus efficace. »

French

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré quant à lui : « Cette législation a atteint deux importants objectifs ; elle élargit la banque de données ADN à tous les crimes et offre plus d'accès juste et égal au test ADN et à la banque de données pour ceux qui ont été injustement accusés de et condamnés pour des crimes. Quand une personne est injustement condamnée, il est ainsi permis au vrai criminel de circuler en toute liberté et de pouvoir commettre d'autres crimes. Ainsi, en dehors de l'expansion de la banque de données d'ADN pour permettre d'identifier le véritable criminel, la législation donnera, pour la première fois, aux prévenus injustement condamnés une juste opportunité de prouver leur innocence. En outre, l'expansion de la banque de données d'ADN permettra de rendre l'État de New York plus sécurisé et fournira un important outil aux protecteurs de la loi. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour son leadership s'agissant de cet important sujet. »

Le Sénateur Steve Saland a déclaré : « Actuellement, tous les délits et infractions n'exigent pas le prélèvement d'un échantillon d'ADN. L'expansion est particulièrement cruciale car des études ont montré que les personnes qui commettent des crimes sérieux ont aussi commis des délits de niveau inférieur. La législation permettra de mettre fin à des crimes non résolus et de prévenir contre d'autres crimes, tout en offrant un moyen par lequel une personne condamnée injustement peut être exonérée ou un suspect éliminé. J'apprécie les efforts du Gouverneur et de l'Assemblée d'avoir pu dégager un accord sur cette loi. »

Le membre de l'Assemblée Joseph R. Lentol a déclaré : « Élargir la banque de données permettra de résoudre plus de crimes. En autorisant les tribunaux à avoir plus d'accès aux tests d'ADN et aux comparaisons de la banque de données, cette loi permettra aussi de réduire les cas de poursuite et de condamnation injustes. La personne qui est injustement condamnée reçoit injustement une punition. La victime a ainsi un sentiment erroné de sécurité et doit vivre le crime une seconde fois quand la vérité éclate. Et nous sommes tous exposés à des risques puisque le vrai criminel jouit de sa liberté et peut commettre d'autres crimes. La législation prend des mesures importantes pour aider à prévenir contre les condamnations injustes tout en étendant la banque de données d'ADN pour permettre aux agents de la protection de la loi de débarrasser nos rues de ces criminels. Je félicite le Gouverneur pour son dur travail. »

L'accord comprend les réformes suivantes quant au système de justice pénale :

- **Expansion « ADN pour tous les crimes »** : La législation fera de New York le premier état dans le pays à étendre sa banque de données d'ADN aussi largement. Une réforme qui promet de résoudre des milliers de crimes et de prévenir des milliers d'autres. Depuis sa création en 1996, la banque de données d'ADN de l'État de New York est un puissant outil pour la prévention et la résolution des crimes, y compris plus de 2 900 condamnations. Elle donne aussi la possibilité de prouver son innocence, 27 personnes ont été ainsi exonérées et de nombreux suspects ont été écartés à une étape précoce des enquêtes.

Auparavant, la loi de l'État ne permettait de prélever l'ADN qu'après de 48 pour cent des coupables condamnés à un crime relevant du droit pénal. De nombreux crimes qui, selon les statistiques, sont des précurseurs de crimes violents font partie des exclusions. Ainsi, l'État de New York ratent d'importantes opportunités de prévenir la souffrance inutile des victimes et négligent un outil puissant qui pourrait permettre d'exonérer l'innocent.

- **Accès élargi au test d'ADN pour certains prévenus criminels** : Dans certains cas criminels, cette législation permettra aux personnes accusées de demander un test d'ADN avant le procès afin de prouver leur innocence. Ensuite, dans des circonstances appropriées, les personnes condamnées après avoir plaidé coupable auront le droit d'avoir accès à un tel test. Toutes ces réformes permettront d'assurer que des accusés innocents ne soient pas condamnés ou, s'ils ont été condamnés après avoir plaidé coupable qu'ils puissent prouver leur innocence réelle.
- **Accès étendu pour enquête pour certains prévenus criminels après le procès** : Dans des circonstances limitées, les accusés pourront demander une enquête des propriétés et autres matériels pour prouver leur innocence réelle après leur condamnation. Une telle enquête fournira au tribunal l'évidence nécessaire pour prendre une décision concernant la motion d'exonération déposée par l'accusé .

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418